



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion,
Échevin(e)s ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-François de Le Hoye, Samantha Crunelle, *Échevin(e)s* ;
David Leisterh, *Président CPAS*.

Séance du 08.07.24

#Objet : Réponse à la question écrite de Laura Squartini relative aux signes convictionnels #

Question écrite

L'année dernière j'avais interrogé la commune concernant le port de signes convictionnels par le personnel encadrant les brocantes (cf le mail ci-après). Je ne trouve plus la réponse de la commune dans mes mails mais il m'avait été répondu que l'ensemble du personnel encadrant les brocantes respectait le règlement, qu'aucun manquement de ce type n'avait été constaté et qu'un rappel du règlement avait été fait. L'histoire s'arrêtant là n'ayant pas de preuve de ce que j'avais.

Cela s'est revu cette année à la brocante de Wiener ce week-end. Je joins une photo de dos pour préserver l'identité des personnes. J'en tiens d'autres à votre disposition.

Je réitère donc mes questions et souhaite savoir si la commune a autorisé le port de signe convictionnel par des membre du personne communal ? Si pas, étiez vous au courant ? Et quelle(s) mesure(s) comptez-vous prendre ?

Réponse du Collège

Merci beaucoup pour votre message que nous traitons comme une question écrite relevant des articles 64, 65 et 66 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal.

L'article 104 du règlement de travail prévoit ce qui suit « *(les agents...) doivent s'abstenir dans l'exercice de leur fonction de tout propos relatif à leur appartenance philosophique, politique et/ou religieuse ainsi qu'à celle d'autrui et de tout signe extérieur de la manifestation de celle-ci.* ».

Cette disposition existe dans notre règlement depuis de nombreuses années et est appliquée avec sagesse et tact de manière à ne pas créer artificiellement des tensions inutiles au sein de notre commune.

Nous veillerons à rappeler systématiquement ce point du règlement au personnel communal, ainsi qu'aux ALE, étudiants et autres prestataires externes lors de leur engagements par la commune.

6 votants : 6 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

Le Bourgmestre,
Olivier Deleuze

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 08 juillet 2024

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze